Résolution du PS60+ : Adoptée lors de la réunion des membres du 8.11.2014, à Fribourg



Préserver les prestations complémentaires est indispensable pour empêcher

la paupérisation des personnes âgées, surtout face aux coûts des soins

Aujourd'hui encore, le PS60+ est convaincu que les prestations complémentaires (PC) sont indispensables. En effet, elles assurent le minimum vital aux personnes âgées dont les retraites sont insuffisantes en raison de lacunes de cotisation ou de salaires trop bas durant leur vie active, et permettent de couvrir leurs frais de santé, souvent élevés. Grâce aux PC, il n'y a pas besoin d'imposer une assurance privée des soins, ce que le PS 60+ refuse catégoriquement.

Garanties par la loi depuis 1966, les prestations complémentaires à l'AVS/AI (PC) constituent un outil très efficace pour prévenir la paupérisation des personnes âgées et handicapées en Suisse. Elles sont d'autant plus indispensables que l'objectif de rentes AVS garantissant le minimum vital, formulé dans la Constitution, n'a toujours pas été réalisé. Prestations exclusivement financées par les impôts, à raison de 5/8 pour la Confédération et de 3/8 pour les cantons, les PC sont depuis quelque temps dans le collimateur d'une politique d'économies budgétaires sans scrupules menée par le camp bourgeois. Pour le PS60+, affirmer que le coût des soins dispensés aux personnes âgées pèse trop lourd sur les PC est tout simplement inadmissible. Cette politique d'austérité menace de démanteler l'Etat et la société au détriment des personnes aux revenus les plus bas. Le PS60+ dénonce cette dérive inacceptable et s'y opposera résolument. Il est insupportable de faire payer aux personnes âgées l'augmentation des PC et de leur en faire porter la responsabilité.

Si les coûts des PC augmentent, ce n'est pas seulement parce que la population vieillit, mais parce que parmi les rentiers, on compte de plus en plus de *pauvres*. Quand on gagne peu durant sa vie active, la retraite est maigre. Cette situation touche particulièrement les femmes qui, en raison de salaires plus bas et de temps partiels, se voient particulièrement désavantagées à la retraite. Avec l'âge, les problèmes de santé sont plus importants et les rentes insuffisantes ne permettent pas de financer les soins dans les maisons de retraite. La couverture de ces frais par les PC est donc une question de responsabilité sociale. Aujourd'hui, 50% des résidents de maisons de retraite sont tributaires des PC, dont l'octroi est réglementé par la loi. Ces subsides permettent de combler la différence entre un revenu trop bas et des frais trop élevés. Il n'y a là rien de choquant : il s'agit au contraire d'un acquis social qui a non seulement prouvé son efficacité, mais permet également d'économiser des coûts.

Les assurances privées en matière de soins, que le camp bourgeois propose d'instaurer à la place des PC, coûteraient beaucoup plus cher à la collectivité et désavantageraient surtout les plus démunis. De plus, ce discours occulte le fait que ce sont justement les plus de cinquante ans, et en particulier les femmes, qui assument une part essentielle des soins de leurs proches et contribuent donc, gratuitement, à réduire les frais de santé. Il serait donc choquant que seule cette population doive payer une nouvelle assurance des soins et que la société dans son ensemble n'assume plus le risque élevé de l'augmentation des frais de santé due à la vieillesse.

Le PS60+ s'oppose clairement aux propositions de remplacer les PC pour les frais de soins par une assurance obligatoire. Nous n'avons pas besoin d'alimenter encore les profits des assureurs, encore moins de créer un nouveau problème de coordination insoluble pour les assurances sociales.

Dans une Suisse riche, la pauvreté des personnes âgées est scandaleuse. La révision du système de prestations complémentaires à l'AVS et l'Al, qui a fait ses preuves depuis des décennies, ne doit pas avoir pour corollaire une augmentation des risques de pauvreté dans notre pays. Le PS60+ ne voit aucune nécessité de réduire les PC, qui constituent un mode de financement social des soins pour les personnes âgées.